

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 JANVIER

LA CONSPIRATION DES POUDRES

La République avait jadis le monopole des conspirations. Aujourd'hui si nous en jugeons par les récriminations opportunistes et radicales, la République devient un foyer de conspirations. Tout récemment, MM. Jules Ferry et de Freycinet étaient accusés par la presse intransigente de fomenter un complot contre un membre du cabinet.

Aujourd'hui, M. de Rochefort révèle « la conspiration des poudres » dirigée contre M. Boulanger. Les preuves ? Elles nous semblent consister uniquement en racontars de couloirs. Nous n'avons point à les discuter ; le principal est de constater l'accusation. Elle est formelle, précise. D'autre part, le moniteur des opportunistes met au défi le général Boulanger de monter à la tribune, ainsi que l'ont annoncé certains journaux, pour s'expliquer sur sa situation politique et notamment « sur les idées bellicieuses qu'on lui prête. »

Parler sur la politique intérieure et sur la politique étrangère, c'est le rôle d'un ministre de l'intérieur, d'un ministre des affaires étrangères, d'un président du conseil. Or, le chef du cabinet s'appelle Goblet. Donc, conclut la République française, le général Boulanger parlera, quand il aura à parler, sur les choses de son métier, sur l'armée dont il a la charge ; mais il ne fera pas le discours prêté, parce qu'il ne peut pas le faire tant que nous aurons un cabinet dont il ne sera pas le chef, « et l'on sait que jamais un républicain en France ne tolérera qu'un militaire y joue un rôle politique. »

Cette conclusion nous paraît être de la plus haute fantaisie.

A qui fera-t-on accroire que la popularité, conquise en quelques mois par le général Boulanger, provienne d'une autre source que des services politiques rendus par le ministre de la guerre, attendus de lui ?

Où sont les hauts faits d'armes, les grandes réformes administratives accomplis par cet illustre général, cet organisateur de génie, qui lui aient valu une telle notoriété ?

M. de Rochefort lui-même ne signifiait-il pas à M. Boulanger, il y a quelques jours à peine, que sa popularité reposait, non pas sur ses états de service militaires, mais sur la confiance que le radicalisme avait en lui ?

Les républicains ne duperont personne par une telle affirmation, toute illusion à ce sujet s'est évanouie, depuis le jour où ils faisaient un crime à leur chef Gambetta d'avoir appelé à la tête de notre état-major des officiers d'une valeur supérieure, indiscutable, tels que les généraux de Miribel et de Galliffet.

Si malheureusement l'armée a été sacrifiée parfois à la politique, opportunistes et radicaux savent bien que la responsabilité en pèse sur eux seuls.

Opportunistes et intransigeants peuvent donc se jeter à la face les accusations de complots ; mais ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, c'est de mêler les droites à leurs intrigues.

Qu'il s'agisse de « la conspiration des poudres » ou de « la Panthère des Baignoires à la Boule noire », c'est affaire aux républicains.

Nos amis de la droite ont constamment défendu, dans le Parlement, l'indépendance de l'armée, son intégrité nationale, son honneur ; et toutes les intrigues opportunistes ou les canailleries intransigeantes ne modifieront pas cette ligne de conduite que le pays connaît, qu'il approuve dans son for intérieur et qui sera l'éternel honneur des monarchistes.

EDMOND ROBERT.

FAUX BRUITS DE GUERRE

Certains journaux anglais seraient très heureux de voir la France aux prises avec l'Allemagne.

D'après le Daily News, les informations reçues au Foreign-Office, relativement à la France et à l'Allemagne, inquiètent très sé-

rieusement les ministres de la Reine.

On a la conviction que le gouvernement de la République désire sincèrement éviter la guerre en ce moment ; quand aux intentions pacifiques de l'empereur d'Allemagne, elles sont bien connues, et néanmoins les circonstances paraissent tendre à amener rapidement une crise.

Le Daily News affirme de nouveau que l'Allemagne est à la veille de demander à la France « sous une forme quelconque peu péremptoire », des explications sur les mouvements des troupes françaises à la frontière de l'Est.

La situation paraît au Daily News extrêmement sombre.

Le Standard fait remarquer tout le danger qu'il y a dans cette sensibilité, de l'opinion publique, qui fait que la France ne peut acheter des planches et des chevaux sans être accusée de vouloir faire la guerre.

Tout en protestant de leur attachement à la paix, ajoute en substance le Standard, ni la France ni l'Allemagne ne peuvent prendre sur elles de ralentir leurs préparatifs militaires, qui aboutiront vraisemblablement à une guerre comme une accumulation de neige se termine par une avalanche.

Il n'y avait rien de vrai, paraît-il, dans tout ce qu'avançaient les journaux anglais, car, satisfaits sans doute du résultat de leur coup de Bourse de lundi, ils donnaient dès hier la note pacifique.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. J. Grévy.

La délibération a porté principalement sur la situation extérieure et des bruits mis en circulation par des journaux étrangers qui ont eu pour résultat de provoquer une émotion regrettable dans le public.

Le conseil a constaté à l'unanimité que

rien, dans la situation de nos relations diplomatiques avec l'empire d'Allemagne, ne justifiait les appréhensions que les articles des journaux anglais avaient fait naître.

Le ministre de la guerre a confirmé la nouvelle de la victoire remportée par le colonel Brissaud au Tonkin. Le général Boulanger a adressé les félicitations du gouvernement au général Munier et au colonel Brissaud. MM. Sarrien, Lockroy, toujours indisposés, n'assistaient pas au Conseil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 25 janvier. — On reprend la suite de la discussion du budget de l'instruction publique devant les banquettes à peu près vides.

M. Paulmier, député du Calvados, défend un amendement tendant à réduire de 45,000 francs le crédit affecté à l'administration académique. M. Paulmier fait valoir qu'il n'y a pas lieu à augmentation du traitement, puisque le travail restait le même. M. Burdeau, rapporteur, répond qu'il n'y a pas d'augmentation mais une nouvelle répartition du service. L'amendement, mis aux voix, est repoussé. Le chapitre est adopté.

L'émotion qui s'était produite lundi à la suite de la note du Daily News semble s'être calmée. Néanmoins, les bruits les plus contradictoires circulent dans les couloirs. On fait remarquer d'abord que la traduction de la note n'était pas fidèle, et qu'on y avait introduit les expressions « quelconque peu péremptoire » qui ne figurent pas dans le texte anglais. D'autres prétendent qu'il ne faut y voir qu'une manœuvre de Bourse.

D'autres au contraire affirment que c'est la continuation de la campagne des opportunistes contre le général Boulanger, et ils donnent, comme preuve à l'appui de leur dire, une phrase qui aurait été prononcée par M. Jules Ferry faisant allusion au général Boulanger : « Enfin nous le tenons. »

Une troisième version dit que l'existence du Cabinet a reçu un coup mortel, et que la

82 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

A ces exaltations terribles succédèrent l'abattement et une sombre résignation. En dépit des souffrances morales, la nature reprenait le dessus ; il entra en convalescence, il put se lever. Mais la force physique avait beau lui revenir, son esprit restait dégoûté de tout et refusait de se reprendre à la vie. — « Que faire, maintenant ? — Quel avenir s'ouvrait devant lui ? » Il dédaignait son art : il jetait un regard de pitié sur ses toiles, sur ses pinceaux.

M^{me} Syramin espérait qu'une commande faite par le marquis de Blave le stimulerait, le remonterait. Un jour, sans l'avertir, elle était sortie pour aller prier le marquis de venir faire cette commande. Richard, à peu près rétabli, s'impatiente de la longue absence de sa mère. Il se mit à la fenêtre sur la rue, pour voir si elle revenait. Il la

vit, en effet, et rentra pour la recevoir et lui demander où elle était allée. Mais il attendit vainement : la porte de l'appartement ne s'ouvrit pas.

— Elle aura oublié quelque chose, dit-il avec un nouveau mouvement d'impatience, et elle sera ressortie.

Il alla, maussade et ennuyé, s'accouder sur le balcon, du côté du jardin. Ce balcon, continu d'un bout à l'autre de la maison, reliait, à l'extérieur, l'appartement de M^{me} Syramin avec celui d'Iriel ; une simple grille formait une ligne de démarcation très aisément franchissable ; les fenêtres d'Iriel donnaient sur ce balcon comme celles de l'atelier de Richard ; l'une d'elles était entr'ouverte.

A peine Richard était-il accoudé là, qu'il entendit causer dans l'appartement voisin. Deux voix. Celle d'Iriel, puis une autre, celle de sa mère !

Il écouta.

— Il y aurait un meilleur moyen, disait Iriel, ce serait d'aller trouver Antoinette.

— Oui, tu as raison.

— Vas-y ; prie-la de venir...

Richard n'en entendit pas davantage. Il s'écarta du balcon avec une sorte de terreur, en se bouchant les oreilles.

Sa mère, un moment après, rentra, et, en le voyant ainsi pâle et bouleversé, lui demanda ce qu'il avait. Mais il la repoussa.

— Laisse-moi ! cria-t-il d'une voix sourde et irritée.

Iriel s'étant présenté ensuite, il le chassa avec une sorte de fureur. Il fallut le laisser seul.

— C'est juste ! murmura-t-il, les dents serrées, quand l'ignominie entre quelque part, il faut qu'elle y règne en souveraine. Rien à demi !

De toute la soirée, il ne voulut voir personne. Iriel et Clémence, épouvantés de cette exaltation, ayant essayé timidement de pénétrer dans sa chambre, il se leva et les repoussa brutalement.

Ce fut pour eux trois une nuit affreuse, pleine d'angoisses et de cauchemars. Le matin, dès l'aube, ils l'entendirent se lever. Clémence entr'ouvrit avec précaution la porte de l'atelier. Elle le vit devant une toile neuve, dessinant avec une sorte de fureur ; son visage, ses yeux pleins de fièvre, étaient ceux d'un fou. Puis, il se mit à peindre. Iriel vint à son tour regarder. Tous deux étaient effrayés, n'osant l'interrompre, n'osant respirer... Les couleurs jaillissaient de la palette sur la toile, où elles s'écrasaient, éclatantes ; et, à mesure qu'il allait, cette création du délire se dégageait : un ouragan effréné ; des arbres couchés à terre et laissant voir leurs racines pantelantes ; d'autres luttant encore, mais tirillés, tordus ; tout près, des roches âpres ; un ciel noir haché d'éclairs fauves ; sur le devant, au point lumineux, une bicoque déroulée, et, sous les

décombres, un misérable tentant de se dresser sur ses moignons brisés, et jetant un regard de malediction sur ce ciel implacable. Tout cela rude, incorrect, mais saisissant, superbe !

Ce travail forcené dura cinq heures. Près de finir, Richard recula d'une portée, embrassa son œuvre du regard pendant une seconde ; puis, tout à coup, haussant les épaules et pris de colère, il jeta la sa palette, envoya un coup de pied dans le chevalet, et se laissa tomber sur une chaise, sanglotant, le visage caché dans ses mains. Iriel et Clémence accoururent. Égaré par la fièvre, il les reconnut à peine, et se laissa soigner sans résistance.

Le lendemain, M^{me} Syramin courut rue de Sèvres. Elle se sentit embarrassée, honteuse, en abordant Antoinette. Elle commença par parler de la maladie de Richard. La jeune femme, à cette nouvelle, ne put retenir un cri de douleur et d'effroi.

— Et vous ne m'avez pas prévenue ? dit-elle.

— Je n'ai pas osé. Mais aujourd'hui je n'ai plus d'espoir qu'en vous. Vous seule pouvez le sauver. Je vous en prie, venez avec moi.

— Tout de suite. Comment cela est-il arrivé ?

— C'est à la suite d'une blessure.

— Une blessure ?

— Il s'est battu en duel.

— Ah ! mon Dieu ! Et pourquoi ? Une discussion, une querelle ?

présence du général Boulanger au ministère de la guerre étant devenue une cause de danger pour la paix, il faut lui retirer son portefeuille. Mais comme on ne veut pas le renverser tout seul, on exécuterait tout le Cabinet, et le général Boulanger serait exclu de la combinaison.

Enfin une dernière opinion émise est celle qui soutient que M. Goblet serait effrayé de la responsabilité qui fait peser sur lui la situation extérieure, et qu'il ne chercherait qu'à tomber.

Le président du Conseil ne peut pardonner l'échec qu'il a subi au conseil des ministres où il s'est trouvé en minorité pour défendre le projet financier de M. Dauphin contre celui de la commission.

Il y a dans tous les cas unanimité, parmi les radicaux, pour attribuer aux opportunistes tout le bruit qui s'est fait autour de la publication de la note du *Daily News*, qui ne faisait du reste que révéler une situation très tendue.

AJOURNÉE MAIS NON RÉSOLUE

La crise ministérielle n'est qu'ajournée. On ne se gêne nullement dans les couloirs de la Chambre pour caractériser avec une équitable sévérité la piteuse conduite du Cabinet, et l'on pressent que la pusillanimité ministérielle ne peut qu'encourager les exigences des politiciens du Parlement.

Les nouvelles de province contiennent aussi l'expression du profond dégoût qu'inspire au pays la comédie qui se joue entre le Cabinet et la Chambre.

La suppression des 66 sous-préfectures soulève, d'autre part, de vives récriminations. Quant au gâchis budgétaire, il provoque des réflexions virulentes contre la folie dépensière de la République.

La Droite royaliste s'est réunie sous la présidence de M. de Maillé, vice-président.

La discussion a porté sur le budget et sur les propositions nouvelles du gouvernement.

Les membres de la réunion se sont mis d'accord pour maintenir leur programme « ni emprunts, ni impôts. »

Ils estiment que ce programme devra être développé par l'un d'eux à la tribune ;

Qu'il devra être exposé au pays que, dans l'exercice 1887, il sera fait des dépenses sur des fonds d'emprunt s'élevant à environ un milliard.

Un semblable système aboutit à bref délai à la banqueroute.

La Droite devra donc dégager sa responsabilité d'errements semblables.

Dimanche, une élection législative a eu lieu dans le département de l'Yonne. C'est M. Leflon, radical, ancien préfet du gouvernement opportuniste, directeur au ministère de l'intérieur sous le précédent cabinet, qui a été élu. M. Richard, le républicain opportuniste, a été battu haut la main. On le voit, la mémoire de M. Paul Bert n'a pas été assez puissante pour assurer la

victoire à celui qui, représentant son école, aspirait à sa succession.

Des élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche à Marseille. Cinq sièges étaient vacants. Ils étaient précédemment occupés par des républicains. Il y a quatre ballottages. Un seul candidat a été élu : c'est un royaliste. Ce nous est une preuve que la population de Marseille commence à se dégoûter de l'administration républicaine dont elle a eu beaucoup à se plaindre.

LES CINQUANTE MILLE FRANCS DE M. P. BERT

Nous lisons dans la *Bourgogne* :

« On nous informe que M. P. Bert, dans son testament, lègue CINQUANTE MILLE FRANCS à une personne d'Auxerre (?) »

« Quelle est cette personne ? Quel est son degré de parenté avec M. P. Bert, ou quels sont les titres qui la recommandaient ainsi à la générosité du grand homme ? »

Les affaires particulières de M. P. Bert échappent à la discussion, mais si le fait rapporté par la *Bourgogne* est vrai, n'a-t-on pas le droit de trouver étrange qu'à la veuve d'un homme en situation de faire de pareilles libéralités, le Parlement ait voté, sur la demande du gouvernement, une pension viagère de douze mille francs ?

Et l'on est venu parler de la situation gênée de la famille de M. P. Bert ! Etait-ce par ignorance ou par défaut de sincérité ?

MORT DE M^{SR} CAVEROT

M^{SR} Caverot, cardinal-archevêque de Lyon, primat des Gaules, est mort dimanche soir, à six heures, après une agonie qui a duré deux heures.

Louis-Marie-Joseph-Eusèbe Caverot était né à Joinville, dans la Haute-Marne, le 26 mai 1806. Il fut nommé évêque de Saint-Dié en mars 1849. Un décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, en date du 20 avril 1876, nomma M^{SR} Caverot archevêque de Lyon et de Vienne. Il fut préconisé le 26 juin et installé le 12 août. L'année suivante, le prélat reçut la pourpre cardinalice.

Depuis quelques années la santé du cardinal-archevêque était profondément atteinte, et ses deux vicaires-généraux géraient les affaires du diocèse.

M^{SR} Caverot était officier de la Légion d'honneur depuis vingt ans.

LA FIÈVRE TONKINOISE

On lit dans le *Gaulois* :

« M. le général Japy vient de quitter Angoulême après avoir visité les divers casernements et s'être assuré personnellement de la bonne organisation des hôpitaux militaires ; ces établissements regorgent actuellement de malades à tel point que force a été d'en faire diriger un certain nombre sur l'hôpital de Cognac.

» Tous sont atteints d'une maladie prise tout d'abord pour la fièvre typhoïde, mais qu'on reconnaît maintenant pour une variété du typhus tonkinois, importé par les soldats revenus récemment de l'Extrême-Orient.

» Le 34^e régiment d'infanterie ira, lui aussi, dans quelques jours, planter ses tentes dans la forêt de Braconné. »

M. Moreau-Chaslon vient de donner au ministère de la guerre un tableau très curieux, fait par M. Frichot en 1846, et représentant le *Retour des cendres de Napoléon I^{er}*.

Le ministre de la guerre a remercié en ces termes le généreux donateur :

« Monsieur,

» En réponse à votre lettre du 23 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte très volontiers le tableau représentant le *Retour des cendres de l'empereur Napoléon I^{er}*, que vous voulez bien mettre à ma disposition.

» En raison même du sujet qu'il représente, ce tableau a sa place marquée aux Invalides, et c'est à cet établissement que je le destine, aussitôt que vous m'aurez fait connaître qu'il est en état d'y être transféré.

» Recevez, monsieur, avec mes remerciements bien sincères, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Signé : Général BOULANGER. »

Ce tableau a été reçu jeudi officiellement, aux Invalides, par le général gouverneur, et placé aussitôt dans l'église au milieu des trophées d'armes de Napoléon I^{er}.

Nouvelles militaires.

LE NOUVEAU PAQUETAGE DE LA CAVALERIE

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« La section technique de cavalerie a examiné récemment, dans une des cours du ministère de la guerre, un nouveau système de paquetage pour la cavalerie.

» Ce paquetage consisterait à garantir au moyen d'une toile imperméable la charge que le cavalier porte sur le devant de sa selle. »

Le tableau spécial d'avancement aux grades de capitaine d'habillement et de capitaine trésorier se trouve épuisé pour la cavalerie.

Le ministre vient de décider que les inspecteurs généraux de cavalerie seront invités à proposer sur l'ensemble de leur arrondissement d'inspection.

Chacun présenterait un candidat pour le grade de capitaine trésorier, et un candidat pour le grade de capitaine d'habillement, ou un candidat unique pour les deux grades simultanément.

Les désignations seront soumises à l'approbation des généraux commandants des corps d'armée.

— Je n'insulte pas, je constate... C'est gentil, n'est-ce pas ? Et maintenant, qu'est-ce que vous venez faire ici ?... que peut-il y avoir de commun entre vous et moi ?

— Vous êtes malheureux ; la douleur vous égare.

— Je suis le fils d'un forçat !

— Richard... je vous en supplie... écoutez-moi.

— Non... je ne vous écoute pas... Laissez-moi...

Je suis indigne...

Il la repoussait.

— Richard... je vous aime !

Elle jeta ses bras autour de son cou, et le tint étroitement embrassé.

— Vous m'aimez !... balbutia-t-il tout tremblant.

— Oui, et cet aveu, longtemps contenu, qu'il s'échappe de mon cœur ! J'en suis heureuse et fière. Oui, répéta-t-elle tout bas d'une voix pénétrante, je vous aime !

Toute son exaltation tomba tout à coup sous l'influence de ces mots magiques : il sanglotait et pleurait comme un enfant.

(A suivre.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 janvier 1887.

Versements de 155 déposants (29 nouveaux), 44,096 fr.

Remboursements, 54,737 fr. 02.

Par décision ministérielle du 22 janvier, M. le général de brigade Le Guern, chef d'état-major du 12^e corps, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 11^e corps d'armée, à Nantes, en remplacement de M. le général Pesmes, qui passe dans la section de réserve.

LES AIRS NATIONAUX ÉTRANGERS

Nous avons annoncé que le ministre de la guerre avait prescrit l'étude pour toutes les musiques régimentaires des airs nationaux des différents pays.

Le ministre n'a fait en cela que suivre l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique et aussi des États-Unis, où les musiques militaires connaissent depuis longtemps les airs nationaux des pays étrangers.

Les airs indiqués par le général Boulanger sont au nombre de seize, parmi lesquels le *Wacht am Rhein* d'Allemagne, le *God save the queen* d'Angleterre, la *Brabançonne* de Belgique, le *Hail Columbia* des États-Unis d'Amérique, le *Dieu protège le tsar* de Russie, l'*Hymne de Hartman* de Danemark, etc.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 janvier.

La panique qui s'était emparée hier de la Bourse et qui s'était continuée, le soir, sur le marché libre, s'arrête aujourd'hui. Nos rentes ont repris : le 3 0/0 à 80.38 ; le 4 1/2 0/0 à 108.95.

Les obligations foncières et communales à lots conservent, au milieu de la tourmente, une attitude très satisfaisante. C'est que les valeurs favorites du comptant et les dépréciations qui atteignent les valeurs de spéculation ont pour résultat d'amener vers ces titres une grande affluence de capitaux. L'action est à 1,355.

La Société Générale, soutenue par le comptant, qui envisage surtout l'avenir des valeurs sur lesquelles il opère, a montré une grande fermeté à 465 et 467.

C'est samedi prochain qu'a lieu l'émission des 82,173 obligations nouvelles de l'Ouest-Algérien. Ces obligations émises à 355 sont du même type et jouissent de la même garantie que les obligations anciennes qui figurent à la cote au prix de 374. Les souscripteurs ont donc en perspective une plus-value de 20 fr.

La Banque d'Escompte, influencée hier par la réaction de l'Italien, se remet un peu de la secousse qui a ébranlé le marché : on la traite à 483.75.

Les Dépôts et Comptes Courants, malgré les mauvaises dispositions, continuent à se traiter à 600.

Le Panama est en reprise à 395.

Les actions de nos chemins de fer sont un peu mieux tenues. Les obligations conservent une grande fermeté.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MUSIQUE MUNICIPALE

Le deuxième Concert d'hiver de la Musique municipale de Saumur aura lieu mercredi prochain, 2 février.

Nous publierons le programme.

L'Association artistique d'Angers donnera lundi, 31 courant, au théâtre de Cholet, un grand concert populaire.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers, dans leur intérêt, sont invités à présenter directement leurs produits à la remonte, sans avoir recours à aucun intermédiaire.

Il n'est acheté pour la remonte de l'armée que des chevaux hongres, entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

Les chevaux de robes sombres, étant plus spécialement recherchés pour les services de la guerre, seront l'objet d'une appréciation plus favorable de la part du comité.

Le comité achètera :

1^o Des chevaux de selle de toutes armes, tête et troupe, de 4 à 8 ans et de la taille de 1^m48 à 1^m60.

2^o Des chevaux de trait léger de 4 à 8 ans, de la taille de 1^m53 et au-dessus, ayant une bonne conformation, de l'énergie et des allures.

Nota. — Les cartes d'origine devront être présentées au moment de la vente ; il en sera tenu compte dans l'estimation du comité.

La vente ne sera définitive qu'après la remise du certificat d'achat.

LES TRAINS-TRAMWAYS

Plusieurs Compagnies de chemins de fer

— C'est plus grave.

Et, tremblante de crainte, M^{me} Syramin raconta ce qui s'était passé. Tout en parlant, elle observait la jeune femme. Tout à coup elle la vit tressaillir, baisser les yeux.

— Ah ! c'était là ma crainte ! s'écria-t-elle, mon pauvre enfant est perdu !

Mais Antoinette avait déjà surmonté cette pénible impression. Elle se rapprocha vivement de M^{me} Syramin :

— Non, dit-elle, s'il ne dépend que de moi, il est sauvé.

— Ah !... vous consentez donc ?

— Parlons ! dit Antoinette.

— Ah ! chère enfant ! s'écria M^{me} Syramin en l'attirant à elle et en l'embrassant avec effusion.

Elles trouvèrent Iriel assis au chevet de Richard. Le malade était assoupi depuis quelques instants. Antoinette s'approcha du lit, et, se penchant vers le jeune homme, l'appela doucement. Le son de cette voix, perçue comme dans un rêve, le fit tressaillir. Tout à coup il s'agita, ouvrit les yeux, et, en apercevant la jeune femme, il poussa un cri de surprise et d'effroi.

Iriel et Clémence les laissèrent seuls.

— Vous ici ! s'écria Richard ; qui vous amène ? Venez-vous me rappeler ma honte, insulter à ma douleur ?

— Je viens, dit doucement Antoinette, vous

supplier, au nom de votre mère, de ne pas vous laisser abattre ainsi, de vous relever, de vivre pour elle.

— Ah ! oui, ma mère ! fit Richard avec un sourire ironique.

— Elle ne vous survivrait pas, vous le savez bien. Et, si la douleur qu'elle éprouve ne suffit pas pour vous toucher, j'oserais vous parler de moi.

— De vous ! qu'est-ce que cela peut vous faire ?

— Richard !

— Que vous importe un misérable ? Car je ne suis pas autre chose, entendez-vous ! Je suis déshonoré, flétri.

— Non, vous vous trompez.

— Vous ne savez donc pas qui je suis ? Je vais vous l'apprendre. Le nom que je porte ne m'appartient pas.

— Calmez-vous ; votre mère vient de tout me dire...

— Ah ! elle vous a dit ?... mais elle a dû vous cacher quelque chose. Je vais compléter son récit. Je ne m'appelle pas Syramin, mais Causson. Oh ! ce n'est pas le premier nom venu, allez ! Il est à jamais célèbre.

— Richard, je vous en prie...

— Savez-vous ce qu'était mon père ? Un voleur, un faussaire, rien que cela !

— Vous insultez à la mémoire de votre père ; c'est mal.

viennent d'organiser des trains spéciaux appelés trains-tramways se composant de deux wagons seulement, desservant les petites localités dépourvues de gares, et s'arrêtant à toutes les stations, à tous les passages à niveau et même en pleine voie, sur le simple signal d'un passant.

Les voyageurs pourront ainsi s'embarquer à différents points de la voie, sans être obligés de gagner une gare souvent fort éloignée de leur habitation : économie de temps et de fatigue.

Les ouvriers se rendant à leur ouvrage et les cultivateurs allant au marché y trouveront de grands avantages.

Par mesure de sécurité et en raison des arrêts fréquents, la vitesse ne pourra dépasser 60 kilomètres à l'heure.

La banlieue de Rouen sera la première à faire l'intéressante expérience de ces nouveaux trains.

Il serait à désirer que la Compagnie d'Orléans suivit cet exemple.

ANGERS.

La majorité républicaine du Conseil municipal d'Angers a repoussé, dans la séance d'avant-hier, la proposition de M. de Châteaux tendant à ce que le nom de l'amiral Courbet fût donné à l'une des rues d'Angers.

C'est ainsi, dit l'Anjou, que nos édiles opportunistes comprennent le patriotisme. Ils exaltent Paul Bert parce qu'il fit la guerre au « cléricisme », — Paul Bert qui, pendant la dernière guerre, au lieu de faire le coup de feu contre les Prussiens comme tant de « cléricaux », se calfeutra prudemment dans une préfecture ! Quant à l'amiral Courbet, ses sentiments religieux étaient trop connus pour que le libéralisme de nos conseillers municipaux républicains leur permit de rendre à la mémoire de ce vaillant serviteur de la France le modeste hommage que réclamait M. de Châteaux.

Un bal brillant a été donné, lundi, à Angers, par M^{me} Ambroise Jobert, et avait attiré une grande affluence. Le maître et la maîtresse de la maison faisaient les honneurs, avec leur habituelle affabilité, entourés de leur nombreuse et radieuse famille.

La maison est accueillante et ouverte à tous les groupes de la société angevine : la vieille noblesse s'y rencontre avec la bourgeoisie, l'industrie, le commerce, ceux qui dépensent pour l'utilité commune la richesse acquise et ceux qui s'honorent par le travail. On a surtout remarqué une très nombreuse jeunesse, toute à la joie du plaisir d'être ensemble, amis et camarades, presque en famille.

La fête n'a cessé qu'au matin, un peu avant l'aube, après un souper, qu'a suivi un cotillon final.

On annonce, pour la semaine, une fête semblable chez M^{me} Bonneville, et plusieurs autres à la suite, dont deux encore, dit-on, chez M. et M^{me} Ambroise Jobert.

(Union de l'Ouest.)

LES ARMES A FEU

Un jeune homme de Coulombiers (Vienne), armé d'un fusil et qui se disposait à faire le coup de feu sur une nuée de moineaux, était, le 13 janvier dernier, victime d'un terrible accident.

Pour atteindre plus facilement la crête d'un mur, le jeune X... gravissait les degrés d'une échelle, lorsque le chien de l'arme qu'il tenait d'une main se heurtant contre le montant de l'échelle se releva, puis retomba sur la capsule. Une détonation s'ensuivit, et le malheureux garçon eut le crâne fracassé par la charge que contenait le fusil.

Un camarade, qui assistait l'infortuné chasseur dans cette imprudente expédition, accourut et releva le blessé qui, malheureusement, expira quelque temps après l'accident.

LE DRAME DE NOYAL-SUR-VILAINE

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« L'auteur de la tentative d'assassinat commis sur une jeune fille de 17 ans, à Noyal-sur-Vilaine, vient d'être arrêté à Nantes.

» Des mandats d'amener avaient été lancés dans toutes les directions.

» Lundi matin, vers neuf heures, deux agents aperçurent, rue Gresset, un individu répondant au signalement du mandat d'amener, avec cette particularité qu'il portait un bandeau sur l'œil gauche. Ils s'empresèrent de l'arrêter et de le conduire devant M. le procureur de la République.

» Cet individu, nommé Jean Béchet et âgé de 45 ans, est originaire de l'Anjou. Il a l'aspect d'un vulgaire vagabond.

» En attendant son transfert à Rennes, Béchet a été écroué à la Maison d'arrêt. »

SINGULIÈRES PASTILLES !

Procès-verbal a été dressé contre le sieur Lumeau, Louis, confiseur à Tours, rue du Change, n° 4, sous l'inculpation de falsification de denrées alimentaires.

Les pastilles de gomme fantaisie fabriquées, paraît-il, dans cette confiserie, sont faites avec de la colle forte mais sans gomme.

De nombreux échantillons ont été prélevés tant dans le magasin de M. Lumeau que chez ses pratiques en ville.

Il a été saisi dans l'étuve du sieur Lumeau 34,200 pastilles encore liquides représentant environ 70 kilog. ainsi que 260 kilog. de colle forte.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

La prochaine session de la cour d'assises en Vendée n'aura pas lieu, faute de criminels.

Le même fait s'est produit, il y a six mois, dans les Basses-Alpes.

Heureux départements !

On annonce la mort du sculpteur J. Daumas, doyen des élèves de David d'Angers, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Daumas était né à Toulon en 1804, et avait débuté au Salon de 1833 par un *Jeune gladiateur après le combat*.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 24 Janvier.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	15 50 à » » »	9 » à » » »
Saumur,	15 50 16 » »	9 » » » »
Baugé,	16 25 17 » »	9 75 » » »
Segré,	15 » » » » »	8 50 » » »
Beaupreau,	15 » » » » »	8 50 » » »
Montfaucon,	15 » » » » »	8 50 » » »
Montrevault,	15 » » » » »	8 50 » » »
Chemillé,	15 25 15 75	8 50 9 » »
Champtoceaux,	15 » 15 50	9 50 » » »
Cholet,	15 » 15 50	9 50 » » »
Vihiers,	14 75 15 » »	7 75 8 25
Brissac,	15 50 » » »	9 » 9 50
Chalonnnes,	15 50 » » »	8 75 9 » »
Doué,	16 » » » » »	8 » » » »

A Nantes, blés américains, de 23 75 à 24 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 21 25 à 21 75 les 100 kilos.

FAITS DIVERS

La saison d'hiver poursuit son cours par des températures à peu près normales de 2 à 6 degrés au-dessous de zéro, sur presque toute l'étendue du territoire. La note dominante dans cette situation générale, ce sont les neiges surabondantes qui sont tombées principalement dans les régions montagneuses de l'est et du sud-est. Depuis dix ans, ces contrées n'avaient pas été encombrées à ce point.

Il en résulte pour beaucoup de localités un arrêt complet de circulation, qui complique gravement les difficultés de l'existence.

Des personnes ont été trouvées mortes dans les chemins publics, où elles avaient été surprises par une chute de neige excessive.

D'après les nouvelles de la dernière semaine, la neige avait cessé de tomber, mais la circulation était toujours interrompue. La basse température maintenait et durcissait les couches de neige.

Dans le département des Landes, la ville de Dax et les communes arrosées par l'Adour et ses affluents ont été cruellement ravagées par une inondation extraordinaire qui s'est développée si rapidement que les populations envahies n'ont pu sauver tout ce qui leur appartenait.

Les eaux se sont retirées, mais les dégâts sont considérables. La contrée est désolée.

VOYAGE DE NOCES

Nous ne conseillons pas aux jeunes mariés d'aller en ce moment faire en Italie le voyage de nocces traditionnel. A Milan, le thermomètre est descendu à 10 degrés au-dessous de zéro et à Turin il est descendu jusqu'à 14.

Plusieurs cas de syncope dus au froid ont

été constatés ; les loups descendent des montagnes.

Brrr !...

LES FEMMES GUILLOTINÉES

L'exécution de la femme Thomas à Romorantin rouvre la série des exécutions de femmes, qui était fermée depuis 1876.

Voici les exécutions de femmes faites de 1862 à 1876 :

1862. — 24 mars. A Fougères (Ille-et-Vilaine). Veuve Tessin. Assassinat de son mari.

1862. — 3 juin. A Saint-Mihiel (Meuse). Veuve Thiéry. Assassinat de son mari, de complicité avec son fils aîné.

1867. — 20 août. A Tourette (Alpes-Maritimes). Femme Clérissy. Assassinat de son père.

1872. — 27 février. A Saint-Mihiel (Meuse). Femme Gerbault. Assassinat d'un aubergiste.

1872. — 21 mars. A Charleville (Ardennes). Femme Loth. Assassinat d'un messager, de complicité avec son mari.

1876. — 3 janvier. Au Bourg (Lot). Femme Bouyon. Assassinat de ses enfants et petits-enfants.

M. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevoir un envoi de Strasbourg.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 22 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris par Pierre Véron. — Nos gravures : Inauguration de la statue de Denis Papin aux Arts et Métiers ; Les Délégués bulgares ; Les Funérailles de M. Paul Bert ; Les Courses de taureaux ; L'Hiver en Russie. — Exposition des anciens maîtres à l'École des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Le Théâtre illustré : Bouffes-Parisiens : *Les Grenadiers de Mont-Cornette. Sans-Cœur*, (suite et fin), par P. de Champeville. — Les *Courses de taureaux*, (nouvelle), par Armand Dayot. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Le Monde Financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Paris : La cour du Conservatoire des Arts et Métiers où sont placées les statues de Denis Papin et de Nicolas Leblanc. — Les Délégués bulgares ; MM. Gecoff, Stoïloff, Kirtschkeff. — Auxerre : Les Funérailles de M. Paul Bert. — Les fêtes parisiennes au profit des Inondés du Midi : Courses provençales et landaises, à l'Hippodrome. — L'Hiver en Russie. — Le Théâtre Illustré : Gymnase-Dramatique : *La Comtesse Sarah*. — Bouffes-Parisiens : *Les Grenadiers de Mont-Cornette*. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BILLET DE LOGEMENT

Sœur Rosalie baissait la tête : elle ne savait que faire devant cette immense douleur.

La malheureuse femme affolée se tordait les mains de désespoir :

— Ah !... vous ne répondez pas... C'est donc vrai alors !...

Et s'échappant vivement, elle courut tout d'une haleine jusqu'à l'église.

Les huit cercueils étaient dans la nef, le prêtre à l'autel, et les chants des trépassés se faisaient entendre tristement dans la vieille église.

La pauvre mère, haletante, alla tomber derrière un pilier, à genoux, la face contre terre.

« Du fond de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur, écoutez ma voix, » chantaient les prêtres. Et Geneviève se lamentait ; c'était pour son fils que ces prières montaient au ciel, avec l'encens. Et elle était là, reléguée dans un coin ! Ce n'était pas elle qui priait, elle ne le pouvait pas ; elle n'était pas près de ce cercueil comme y doivent être toutes les mères qui perdent un enfant chéri ; elle ne pouvait que répéter comme Marie, au pied

du Calvaire : « Vous tous qui passez, voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. »

De ces huit cercueils, lequel renfermait le fils bien-aimé ? Devant quelle bière irait-elle s'agenouiller ? Et ses larmes se mêlaient à la poussière que les sabots des paysans avaient apportée. Mais nul ne faisait attention à la mère martyre.

Quand l'office fut terminé et que les cercueils passèrent devant elle, Geneviève poussa un cri perçant, et s'évanouit. On accourut, et deux hommes vigoureux l'emportèrent.

Et l'enfant descendit dans la grande fosse commune, sans que ni son père, ni sa mère, ni sa sœur, ni aucun des siens fussent là pour lui jeter quelques gouttes d'eau bénite et un peu de terre, sans qu'une voix jamais lui adressât le dernier adieu.

V

Pierre n'avait pu supporter son malheur ; mais il songeait à la mère. Oserait-il lui avouer l'affreusé vérité ? Et pendant qu'il buvait au cabaret, il ruminait mille projets dans sa tête. Son plan dressé, il s'était levé de table en disant aux autres : « Allons ! » mais ses jambes tremblaient ; il pouvait à peine se soutenir. C'est alors que deux de ses amis lui proposèrent de l'accompagner jusqu'à la ferme.

En route, il leur parla de son projet.

— Voyez-vous, fit-il, je ne dirai pas à la femme

que son fils est mort, cela lui ferait trop de peine ; je dirai simplement qu'il est blessé. Les mères, ça n'a pas la force comme nous autres ; car, au fond, nous savons ce que c'est que de se battre pour la patrie ; ça m'a fait quelque chose au premier moment ; mais il faut bien se faire une raison, c'est une mort glorieuse !

Tout en marchant, il répétait son rôle, en se faisant la leçon :

— Je dirai ceci, je dirai cela à Geneviève, et demain j'arrangerai la chose, je lui expliquerai.

A force de répéter : « Marcel est à l'hôpital, Marcel est blessé, » sa raison déjà très affaiblie s'égarait tout à fait, et le vin aidant, il finit par le croire lui-même. C'est dans cette étrange disposition d'esprit qu'il raconta à Geneviève et à Annette l'épisode de l'escarmouche.

Quand Geneviève revint affolée de la lugubre cérémonie, quand elle voulut dire à Pierre ce qui s'était passé, celui-ci, dont la raison était frappée et qui croyait avoir fait un rêve, lui répondit invariablement par les mêmes paroles :

— Marcel est blessé, il est à l'hôpital ; il reviendra guéri.

Geneviève ne put en tirer autre chose.

Lui, qui avait l'habitude de se lever le premier à la ferme, était encore au lit quand sa femme reparut ; la fièvre le dévorait et un violent mal de tête achevait de bouleverser son pauvre cerveau.

Un médecin fut mandé ; il déclara que le malade, frappé de congestion, était atteint d'aliénation mentale, avec l'espoir, cependant, qu'il s'arrêterait à la monomanie. Un mois après il était sur pied ; mais la folie restait.

Ce fut une folie douce ; il reprenait ses habitudes laborieuses, il travaillait aux champs, il commandait aux domestiques comme avant, il répondait clairement aux questions qu'on lui adressait. Mais un point obscur restait dans ce cerveau malade ; au milieu d'une conversation, il s'interrompait tout à coup pour demander si l'on avait des nouvelles de Marcel.

— Il va bien, répondaient invariablement ceux à qui la question s'adressait.

Le médecin ayant défendu qu'on le contrariât sur ce sujet, toute explication était inutile et l'on évitait, en ne le contredisant point, un accès de folie furieuse.

Alors le pauvre fou ajoutait :

— Il reviendra ; vous verrez, laissez venir la belle saison.

La belle saison arriva en effet, lorsque André fit son entrée à la ferme de Pierre Clouzard, un billet de logement à la main.

(A suivre.)

O. MICHON.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

SYNDICAT

SUIVANT ACTE reçu par M. Doussain, notaire à Doué, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

M. François Guyon-Hublot, propriétaire, demeurant à Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé.

M. Louis Guyon, propriétaire, demeurant à Concourron.

M. André Lemoine, propriétaire, et M. Joséphine Guyon, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Doué.

M. Paul Raveneau-Vallee et M. Emile Raveneau, tous les deux propriétaires, demeurant commune de Douces.

Ensemble d'une deuxième part, Et M. Gustave Grimault, propriétaire, demeurant à Doué.

D'une troisième part, Ont formé entre eux un syndicat pour la vente de la chaux hydraulique, connue sous le nom de chaux de Doué, produite par trois établissements de fours à chaux exploités par eux et situés, savoir :

Celui de MM. Guyon, M. et M^{me} Rullier, et M. et M^{me} Lemoine, à Bauge, commune du Vaudelnay-Rillé ;

Celui de M. Grimault, même commune ;

Et celui de MM. Paul et Emile Raveneau, commune de Douces.

Le siège du syndicat est aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé.

Ce syndicat est formé pour quinze années consécutives, à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

Les marchandises doivent être fournies, savoir :

Pour trois dixièmes par l'établissement de M. Guyon, M. et M^{me} Rullier, et M. et M^{me} Lemoine ;

Pour trois dixièmes par l'établissement de MM. Paul et Emile Raveneau ;

Et pour quatre dixièmes par celui de M. Grimault.

Les fabricants sus-nommés conservent la propriété intégrale de leurs établissements respectifs et leur liberté complète d'administration.

Le syndicat est administré par : Un conseil d'administration composé de trois membres, un pour chaque établissement.

Ces membres sont : MM. Rullier, Paul Raveneau et Grimault, ou le

mandataire de chacun d'eux ; Et un directeur qui est M. Pascal Pibouée, ancien employé des fours à chaux de M. Grimault, demeurant à Doué-la-Fontaine.

Tous les sacs vides appartenant à chaque établissement doivent être, d'ici au premier juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, livrés au syndicat, et appartiendront ensuite indivisément :

A MM. Guyon, M. et M^{me} Rullier et M. et M^{me} Lemoine pour trois dixièmes ;

A MM. Paul et Emile Raveneau, pour trois dixièmes ;

Et à M. Grimault, pour quatre dixièmes.

A l'expiration du syndicat, les sacs seront partagés entre les trois établissements dans ces mêmes proportions. Le dépôt d'une expédition dudit acte a été fait le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, et le vingt-cinq janvier même année au greffe de la Justice de paix du canton de Montreuil-Bellay.

Pour extrait, DOUSSAIN.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1887
UNE MAISON
Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e BERNARDEAU, notaire à Vernueil.

A AFFERMER
Pour la Toussaint 1887,

Le Moulin à eau du Loroux, sur la rivière de Lethan, commune de Vernantes, usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, prés, terres labourables et pâtures.

Le mécanisme, monté au nouveau système, presque tout neuf, est en parfait état.

S'adresser, pour voir le moulin, à M. MARANDEAU, Joseph, au Loroux, et, pour traiter, à M. BERNARDEAU, notaire à Vernueil. (39)

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier.
12 (6 cuillères à café et 6 cuillères à moka).
24 (12 cuillères à café et 12 cuillères à moka).
12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillères à œufs).

6 (porte-couteaux).
2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
2 (1 sucrier et 1 théière).
2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 98.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

AVIS

AUX Propriétaires de Chevaux

Pour gérer promptement : Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente, **L. BONNEAU** Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 80 depuis 5 ans, 82 de 4 jours à 2 ans; le résultat, inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'Inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	80 20	80 40	Est	788 75	795	Obligations.			Gaz parisien		513
3 % amortissable	83 40	83 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	540	538	Est	356	353
3 % (nouveau)	104 75	104 90	Midi	1115	1135	1865, 4 %	527 75	524 25	Midi	389	389
4 1/2 % (nouveau)	169	168 80	Nord	1550	1545	1869, 3 %	409	408	Nord	392 10	393 75
Obligations du Trésor	509 9		Orléans	1320	1320	1871, 3 %	394 50	393	Orléans	380	389
Banque de France	4260	4200	Ouest	865	865	1875, 4 %	520	519	Ouest	388	387
Société Générale	465	463 75	Compagnie parisienne du Gaz	1450	1452 50	1876, 4 %	519 55	525	Paris-Lyon-Méditerranée	389	388
Comptoir d'escompte	1015	1035	Canal de Suez	1965	1982 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530	528	Paris-Bourbonnais	389 50	386
Crédit Lyonnais	555	560	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1879	175	178	Canal de Suez	594 50	588
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1352 50	Russe 5 0/0 1870	160 50	160	Obligat. foncières 1879 3 %	176	174			
Crédit mobilier	263 75	258 75				Obligat. foncières 1883 3 %	378 50	367			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur(Orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5	4 23	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 01	6 38	
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 01	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	
— (dép.)	2 36	7 33	»	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44							
Thouars	2 55	7 59	»	»	11 57	2 28	5 23	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20							
Loudun	»	8 10	»	»	3 16	2 52	»													
Poitiers	»	16 33	»	»	10 40	5	»													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS								SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 42
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»	La Chapelle	»	9	»	1 24	5 17	7 44	»
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	2 01	3 52	7 56	11 19	Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52	Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9	11 43

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.